

# MORALE ET ENSEIGNEMENT

N° 30. 8<sup>e</sup> année  
1959

BULLETIN TRIMESTRIEL  
PUBLIÉ PAR L'INSTITUT DE PHILOSOPHIE  
DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Rédacteur en chef : Jeanne CROISSANT-GOEDERT  
50, Avenue Fr. Roosevelt  
Abonnements : Simone SERVAIS  
99, Avenue de l'Université

## Sommaire

Marie OSSOWSKA, <i>Morale et Religion</i> . . . . .	1
Jeanne CROISSANT, <i>La moralité comme trait distinctif de l'homme dans un texte de Cicéron</i> . . . . .	8
<i>Bibliographie :</i>	
J. BRUN, <i>Le Stoïcisme</i> (Jeanne Croissant) . . . . .	17
B. DELFGAAUW, <i>De wijsbegeerte van de 20<sup>e</sup> eeuw</i> (Jean Paumen) . . . . .	19

## Morale et religion

par Marie OSSOWSKA

Z księgozbioru  
M. i ST. OSSOWSKICH

Ceux qui se déclarent pour une morale laïque entendent souvent dire qu'en séparant la morale de la religion on ne peut manquer de porter profondément atteinte à cette dernière, qu'en séparant l'enseignement de la morale de l'enseignement de la religion on sape les fondements sur lesquels la morale repose.

Il est difficile d'aborder ce sujet sans se rendre compte des liens de dépendance que peuvent avoir en vue ceux qui prétendent que la morale est liée inséparablement à la religion. Bien que les distinctions que nous tenons à faire aient trait avant tout aux rapports pouvant exister entre la morale et le dogme chrétien, elles paraissent également valables pour la morale en rapport avec tout autre système religieux.

1. Dans la première interprétation possible la dépendance de la morale et de la religion est d'ordre *génétique*. Dans ce cas l'être surnaturel faisant l'objet d'un culte est en même temps le codificateur des règles de conduite, transmises aux hommes



dans un acte de révélation ou enseignées aux adeptes de ce culte pendant le séjour sur la terre d'un prophète divin. Ici, la morale dépend non du dogme mais de l'être dont l'existence est admise par ce dogme. L'être surnaturel qui révèle la morale aux hommes est généralement aussi son gardien et assume le rôle de juge récompensant les uns et punissant les autres, selon leur obéissance ou désobéissance au code révélé.

Comme nous le savons, ce n'est pas dans toutes les religions que les dieux jouent le rôle de codificateurs et de gardiens de la morale. Le Dieu de la *Mahabharata* a créé le monde pour se distraire et la conduite des hommes ne l'intéresse guère.

Dans certains cultes africains, les dieux ne sont nullement traités comme modèles de perfection. Selon l'une des religions africaines : « Dieu est injuste car il a créé des hommes bons et des hommes méchants. Moi et mes compagnons, nous travaillons toujours ensemble dans les champs. Les récoltes de certains d'entre nous sont bonnes, tandis que celles des autres sont mauvaises. Voilà la preuve que Dieu est injuste et ne traite pas tous les hommes de la même manière <sup>1</sup> ». Dans l'*Iliade* les dieux se vengent des hommes — surtout de ceux qui croient les égaux — mais ils ne se portent pas garants de la justice. Le guerrier d'Homère n'a pas besoin de leur aide pour se faire justice. S'il se considère lésé, il a recours aux armes et défend son bon droit sans attendre une intervention divine. Il en est autrement chez Hésiode. N'appartenant pas à ceux qui peuvent se servir de la force, il attend de Zeus la restitution de la partie du patrimoine dont l'avaient, selon lui, injustement privé les juges tranchant son litige avec son frère.

Devons-nous notre morale à une révélation, ou bien, une morale universelle, indépendante de toute confession, a-t-elle toujours existé — ce problème a vivement intéressé les philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle, qui se prononçaient plutôt pour la seconde éventualité. Déjà Locke croyait qu'on pouvait s'inspirer des règles morales les plus respectables sans avoir jamais pris connaissance des dogmes de la foi chrétienne. Les Chinois — généralement respectés au xviii<sup>e</sup> siècle — n'étaient-ils pas des gens de mérite, bien que ce soit à Confucius et non à Jésus-Christ qu'ils devaient leur enseignement? Mandeville avait une

<sup>1</sup> Je cite d'après l'article de P. RADIN, *The Literature of Primitive Peoples* (*Diogenes*, n° 12, 1955).



opinion laïque sur les sources de la morale. D'une part c'étaient les hommes politiques qui avaient — selon lui — inventé les règles de conduite pour rendre les citoyens plus dociles, donc plus faciles à gouverner. D'autre part, c'étaient les gouvernés eux-mêmes qui s'étaient imposé les restrictions nécessaires pour vivre en commun. Shaftesbury affirmait que la morale précédait la religion, car la bonté de Dieu devait être présupposée pour qu'il soit possible de se fier à la révélation.

2. Alors que dans le premier cas, la morale était subordonnée à la religion, son existence dépendant de celle de l'être surnaturel qui l'avait formulée, dans le second cas, la dépendance de la morale à l'égard de la religion est *d'ordre logique*. Celui qui affirme que la morale, séparée de la religion, est dépourvue de tout fondement, se réfère cette fois au fait que certaines règles morales sont basées sur certains dogmes. En supprimant ces derniers, on est censé priver les premières de support. Il en est ainsi de la règle qui nous prescrit de penser avant tout à notre salut, car cette règle présuppose l'existence d'une âme immortelle, l'existence d'un dieu qui nous a appris ce qu'il fallait faire et ce qu'il fallait éviter pour atteindre ce but, et l'existence d'un Juge Suprême qui pèserait nos péchés d'une part et nos mérites de l'autre.

Il semble difficile de trouver un exemple de règle morale, qui serait généralement reconnue dans le monde occidental, et serait unie par un lien de ce genre à quelque dogme religieux. La règle qui nous recommande l'amour de notre prochain se retrouve dans des religions différentes. Les règles qui nous recommandent de respecter la vie d'autrui, de protéger les faibles et de remplir nos engagements ne sont liées par aucun lien logique aux dogmes de la foi. Certes, celui qui n'admet pas le divorce, peut le combattre en se référant à l'opinion selon laquelle Dieu seul peut nous libérer d'un engagement sacré. Mais on peut tout aussi bien blâmer le divorce en soulignant les intérêts des enfants privés de leur foyer. Le blâme du suicide, qui n'avait recours qu'à des raisons d'ordre religieux, n'a pas été durable et a cédé le pas à la compassion.

3. Le troisième lien qui peut faire dépendre la morale de la religion est *d'ordre psychologique*. Ce lien se retrouve chez les personnes à qui la morale a été enseignée *avec* la religion. Bien que cette union de la morale et de la religion soit due à une association purement accidentelle, elle n'est pas sans impor-



tance dans les pays où l'enseignement de la morale est confié au clergé, car ce n'est que lui qui paraît s'intéresser à la morale et la prendre à cœur. Celui qui, dans ce dernier cas, parle de dépendance de la morale à l'égard de la religion, entend par religion non un ensemble de croyances mais une *institution*. Ici croire que la morale est liée à la religion, c'est croire qu'elle est liée à l'Eglise.

4. Dans un quatrième sens, la morale dépend de la religion lorsqu'elle est influencée par cette dernière. Il n'est pas possible de nier cette influence. C'est à la religion chrétienne que notre morale doit son anthropocentrisme, selon lequel l'homme est le roi de la création et les animaux sont des êtres créés pour le servir. Sur ce point divers systèmes moraux du monde asiatique diffèrent des systèmes admis dans le monde chrétien. Le christianisme a profondément influencé notre morale sexuelle en grevant le plaisir sexuel de l'idée de péché. C'est au christianisme que nous devons nos opinions sur la monogamie, le blâme des relations pré-nuptiales, etc.

L'influence que la pensée religieuse exerce sur la pensée morale est tellement évidente qu'il est inutile d'en parler plus longuement. Il est évident aussi que cette influence a tendance à s'affaiblir au cours des siècles. Actuellement, la morale chrétienne est bien plus intéressée — selon certains auteurs — à réaliser un idéal de paix et de justice dans la société, qu'à assurer le salut de l'individu. Celui qui veut se persuader combien la hiérarchie des fautes liée à la foi chrétienne a changé avec le temps, n'a qu'à suivre Dante dans sa promenade à travers l'enfer. Nous y rencontrons des païens, des hérétiques, des blasphémateurs, des libertins, des gloutons, des sodomites. Il y a lieu de croire qu'un Dante moderne ferait un tout autre choix des péchés principaux et les classerait selon un ordre différent.

5. Tandis que dans le cas des quatre formes de dépendance que nous venons d'énumérer, la morale constituait toujours un ensemble de règles et de jugements de valeur, formulés par des êtres surnaturels, justifiés par des dogmes, associés à l'Eglise, ou bien influencés par la pensée religieuse, dans ce dernier cas il s'agit non de la morale en tant qu'ensemble de règles mais de la *moralité*, c'est-à-dire de la mise en *pratique* de ces règles. Différentes langues, dont le vocabulaire ne fait pas de distinction entre la morale et la moralité, confondent encore plus aisément cette forme de dépendance avec les précé-



denes. Le problème de cette dépendance a été souvent posé dans la forme suivante : « Est-ce qu'un incroyant peut être un homme honnête? » ou encore : « Est-ce que la croyance en un Dieu qui nous a révélé les règles de conduite constitue la condition indispensable pour s'y conformer? »

Ce problème, de même que le problème de la provenance divine des règles de conduite par lequel nous avons commencé notre liste, nous ramène encore une fois au xviii<sup>e</sup> siècle où il a été très discuté et souvent tranché par une réponse négative. C'était donc le bon sauvage, c'est-à-dire le païen qui, aux yeux de nombreux auteurs, servait alors de modèle à l'Europe chrétienne corrompue. Mandeville se montrait très sceptique lorsqu'il s'agissait de l'influence exercée par la religion sur la conduite des hommes et allait jusqu'à affirmer que la croyance en une âme immortelle influençait la moralité des hommes tout autant que le numéro de la maison qu'ils habitaient.

Quelle interprétation donner à notre question pour qu'elle ne soit pas résolue d'avance à une époque comme la nôtre, à l'âge, où on lit et on voyage suffisamment pour savoir que, dans toutes les parties de notre globe, on peut rencontrer des gens respectables? Le problème que nous examinons mérite notre attention, si nous tenons à savoir quels motifs religieux exercent encore aujourd'hui leur influence sur notre conduite lorsqu'elle est conforme aux règles morales. Cette question en fait naître immédiatement une autre, qui est de savoir si ces motifs, dans le cas où ils se montrent efficaces, méritent d'être cultivés par l'éducateur.

Pour répondre à ces questions, il faudrait pouvoir déterminer d'abord, quelles formes peuvent revêtir les motifs dits religieux? Il serait erroné de croire que la réponse est facile, même pour quelqu'un qui a lu attentivement des livres tels que ceux de Thomas à Kempis, de sainte Thérèse d'Avila ou de sainte Thérèse de Lisieux. Chaque religion se sert d'expressions stéréotypées qu'on ne peut prendre au sens littéral, sans se demander, quelles sont les expériences *réellement vécues* qui se manifestent dans ces phrases toutes faites et répétées d'une façon souvent machinale pendant des siècles. Qu'est-ce que pense et sent réellement celui qui dit qu'il offre à Dieu les sacrifices qu'il fait, ou bien celui qui affirme que l'amour de Dieu le pousse à la charité? Ses motifs ne paraissent pas aussi évidents que les motifs de ceux qui font le bien pour



leur propre salut ou évitent le mal de peur d'être punis par un Juge Suprême pendant leur vie temporelle ou après leur mort.

Je ne connais pas d'ouvrages qui analysent les aspects que peut avoir une motivation religieuse dans notre pratique morale, et je n'ai jamais vu d'enquête tendant à établir, si aujourd'hui cette motivation est fréquente dans un milieu donné. Ce problème a été examiné par J. Piaget dans son livre *Le jugement moral chez l'enfant*. On se rappelle que l'auteur s'est efforcé d'établir dans quelle mesure l'obéissance à une règle était due à l'autorité de celui qui l'énonce ou la soutient. Pour pouvoir répondre à cette question, il a observé le fonctionnement des règles de jeux des groupes d'enfants. En ajoutant aux règles imposées par la tradition de nouvelles règles, élaborées et discutées par les enfants eux-mêmes, il est arrivé à constater que les règles que les participants au jeu s'imposaient eux-mêmes étaient plus rigoureusement observées que celles qui étaient dérivées de la tradition et soutenues par l'autorité des adultes. Ces groupes d'enfants instituaient des règles, non seulement plus rigoureusement observées, mais aussi différentes dans leur contenu. L'auteur qualifie cette morale de morale du bien par opposition à la morale du devoir qui se forme sous l'influence des adultes. Guidé ainsi par l'auteur, le lecteur arrive à la conclusion que pour être respectées, les règles n'ont pas besoin d'une autorité particulière — ni de celle des parents ni de celle de Dieu — et qu'une autorité de ce genre n'est même pas propice au développement de la morale du bien qui a toute la sympathie de l'auteur.

Il serait intéressant de pouvoir établir, en se basant sur des faits, dans quelle mesure la peur d'une punition ici-bas ou dans l'au-delà contribue à nous faire respecter, par exemple, la propriété d'autrui ou bien encore, si nos inhibitions sont dues à la pensée que le vol fait souffrir ceux qui en sont les victimes, ou à un sentiment de dignité. Le fait que les voleurs préfèrent généralement opérer dans un groupe qui n'est pas le leur et qu'ils font preuve de plus de scrupules quand il s'agit de quelqu'un qui leur montre de la confiance et de la bienveillance, semble prouver que le deuxième motif entre en jeu. Et le fait que dans certains pays ayant connu une longue période de servage, les villages qui n'y furent pas soumis manifestent, malgré une grande pauvreté, plus d'honnêteté que ceux qui



vivaient dans des conditions humiliantes, semble prouver que le sentiment de dignité a aussi sa part dans la formation de l'honnêteté. Dans divers groupes primitifs la propriété est aussi sauvegardée par la magie, ce qui est lié à des inhibitions d'ordre psychologique différent. L'éducateur a donc la possibilité de faire un choix parmi ces divers motifs. Il peut cultiver les uns et négliger les autres, et probablement il préférera faire appel à la bienveillance et à la dignité plutôt qu'à la peur. Ces deux premiers motifs n'ont pas besoin du soutien de la religion.

La vieille question, si la foi est indispensable pour faire de l'homme un être digne de respect, peut avoir deux aspects. Dans le premier cas, il s'agit de savoir si la foi est indispensable pour qu'on obéisse aux interdictions imposées par la morale, dans le second, si elle est indispensable pour cultiver les sentiments de bienveillance, l'aptitude au sacrifice, la loyauté, etc., c'est-à-dire, si elle est indispensable pour respecter non les règles qui interdisent mais celles qui recommandent. La réponse négative à la deuxième question ne paraissant pas être contestée, nous n'avons pas jugé nécessaire de l'aborder.

En donnant à ces remarques le titre *Morale et religion* nous avons sacrifié la précision à la simplicité, n'ayant l'intention de traiter qu'une petite parcelle du vaste terrain auquel ce titre pourrait se rapporter. En effet nous n'avons abordé que le problème des interprétations que l'on peut donner à l'opinion selon laquelle la religion forme une base dont la morale ne peut se passer. Il se peut que les distinctions que nous avons proposées aient quelque utilité là où cette opinion ne cesse d'être l'objet de controverses.